



Nos réf. : 09/CRAT A.896-AN
NDu

Le 4 mars 2009

Avis relatif au projet de Programme Communal de Développement Rural de la Commune d'ONHAYE

La Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT), section Orientation-Décentralisation, a examiné le projet de Programme communal de développement rural (PCDR) de la commune d'Onhaye.

Le dossier a été élaboré par le bureau d'études IMPACT et l'accompagnement de la consultation de la population a été réalisé par la Fondation Rurale de Wallonie.

L'avant-projet de PCDR a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 8 janvier 2009.

Sur proposition de sa section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 4 mars 2009 :

Considérant que le projet de Programme communal de développement rural d'Onhaye répond au prescrit du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ainsi qu'à son arrêté d'application du 20 novembre 1991 ;

Considérant qu'il s'agit de la première opération de développement rural de la commune ; que le PCDR montre une bonne cohérence ;

Considérant la bonne participation de la population aux réunions d'information et de consultation ;

Considérant que le projet d'aménagement d'un chemin sécurisé entre Gérin et l'école d'Onhaye est pratiquement réalisé ;

Considérant que le conseil communal a sollicité quatre projets en 1^{ère} convention ; que tous présentent un état d'avancement différent ; que, lors de son passage devant la CRAT le 4 février 2009, la commune a précisé que sa priorité était la création du complexe sportif ; qu'elle a elle-même remis en question l'opportunité de la localisation du projet de logements tremplins dans le hameau de Miavoye ; qu'il existerait une possibilité de réaliser le projet de création d'une zone d'activité à vocation artisanale et d'un atelier rural ailleurs que sur la ZACC d'Anthée ; que la commune souhaite rapidement améliorer la qualité de vie au Domaine « Mayeur François », mais que ce projet relève d'une problématique d'aménagement du territoire particulièrement complexe ;

Considérant que, pour le projet de création d'un complexe sportif dans la ferme de Miavoye en collaboration avec la commune voisine d'Hastière, aucune convention n'a encore été finalisée entre les deux communes ;


La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR d'Onhaye pour une période de validité de 10 ans.

La Commission est également favorable au projet de création d'un complexe sportif en collaboration avec la commune d'Hastière. Elle apprécie particulièrement le caractère transcommunal et transversal de ce projet. Dans ce cadre, la CRAT attire l'attention sur le fait que la réalisation de ce projet va nécessiter l'intervention de plusieurs sources de financement (Site à réaménager, développement rural, Infrasport...).

Par contre, la CRAT remet en question la localisation du projet de logements-tremplins. Elle estime en effet que ce type de logements doit être localisé à proximité des services (commerces, écoles...). La valorisation des bâtiments existants en complémentarité avec le complexe sportif projeté lui apparaît plus opportune.

De plus, la CRAT relève que le projet d'amélioration de la qualité de vie du Domaine « Mayeur François » dépend de nombreux éléments dont la commune n'a pas la maîtrise. La CRAT insiste pour que le Gouvernement wallon mette tout en œuvre afin de faciliter la réalisation de ce projet.

La CRAT insiste également pour que la présence d'une herpétofaune particulière et sa protection soient prises en compte lors de la création de voies lentes et vertes et lors de la mise en place des circuits thématiques.



P.°° Pierre GOT,
Président.

Benoît BRASSINE
Secrétaire